

Montréal, 5 avril 2024

Objet : Examens de fin d'année

Chers parents,

L'arrivée du printemps annonce les derniers préparatifs en vue de la fin de l'année scolaire. Il s'agit d'une période importante dans les écoles, car tous travaillent de concert afin de permettre à chaque élève de compléter les apprentissages prévus au programme et de réviser, selon les besoins, certaines notions devant être acquises.

Dans les prochaines semaines, votre enfant sera évalué dans les différentes disciplines et plusieurs de ces examens devront être administrés selon l'horaire officiel prescrit par le Ministère de l'Éducation, pour l'ensemble des élèves du Québec. Certains de ces examens compteront d'ailleurs pour 10 % à 20 % de la note finale.

La présence de votre enfant à ces dates précises est donc obligatoire. Veuillez noter que seules des circonstances incontournables et indépendantes de votre volonté (hospitalisation, décès d'un parent ou d'un proche ou maladie grave seulement) pourraient faire en sorte que la direction de votre établissement puisse motiver l'absence de votre enfant. Pour ces examens, les motifs acceptables pour s'absenter sont très restreints et régis, en grande partie, par le ministère de l'Éducation (MEQ).

- Ainsi, pour le primaire et la 2^e secondaire, une absence non motivée (voyage, oubli, etc.) entraînera une note de « 0 » pour cet examen, ce qui aura inévitablement un effet sur la note finale de votre enfant.
- En 4^e et 5^e secondaire, une absence non motivée aux épreuves obligatoires du MEQ entraînera la mention AB (absence) pour cette compétence et la mention ECH (échec) au relevé des apprentissages. Par conséquent, ces élèves devront se présenter à la reprise de l'épreuve unique à la session d'été.

Afin d'assurer les meilleures conditions de réussite, nous sommes heureux de pouvoir, comme toujours, compter sur votre collaboration.



Pascale Gingras
Directrice générale adjointe

Alloprof Parents propose différents outils pour accompagner les élèves dans les dernières semaines de l'année scolaire, notamment la section [Ce qu'un parent doit savoir sur les examens du ministère](#).

N'hésitez pas à les consulter! www.alloprof.qc.ca/fr/parents